

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 925

présenté par

M. Breton, M. Cochet, M. Le Fur, M. Straumann, M. Sermier, M. Courtial, M. Dhuicq,
Mme Nachury, M. Jean-Pierre Barbier, Mme DUBY-MULLER, M. Decool, M. Voisin, M. Le Mèner,
M. Jean-Pierre Vigier et M. de La Verpillière

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 5 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pourquoi vouloir donner une telle prééminence à l'éducation artistique et culturelle ?

Les intentions du Gouvernement et de la majorité sont loin d'être claires.